



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 juin 2003

Diffusion restreinte
CDL-UD (2003) 1
Fr. seul

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

Séminaire UniDem

« Le constitutionalisme européen et américain »
(Göttingen, Allemagne, 23-24 mai 2003)

RESUME

La Commission de Venise, en coopération avec l'Institut de droit international de l'Université de Göttingen, l'Université de Yale et une contribution financière de la Volkswagenstiftung, a organisé une Conférence sur le thème «Le constitutionalisme européen et américain», à Göttingen, Allemagne, les 23 et 24 mai 2003.

Les Séminaires UniDem ont pour vocation de regrouper des spécialistes de haut niveau du monde politique, universitaire ou encore des membres de cours constitutionnelles ou juridictions à compétence équivalente afin de définir les règles communes de fonctionnement d'un état démocratique.

Cette Conférence a pleinement rempli cet objectif, elle a en effet réuni 20 orateurs parmi les plus grands et les plus renommés universitaires européens et américains à ce jour dans le domaine du droit international ou du droit constitutionnel.

Les rapports se sont articulés autour de cinq thèmes clefs de l'ordre constitutionnel, chaque thème étant abordé dans une perspective américaine et européenne respectivement, suivi de commentaires par des commentateurs. Ont traité :

- La Liberté d'expression, M. Schauer (Harvard Law School) et M. Errera (ancien conseiller d'Etat) ;
- La dignité humaine, M. Bogneri (Université de Milan), M. Withman (Yale Law School) ;
- La fonction protective de l'Etat, M. Grimm (Wissenschaftskolleg, Berlin), M. Michelman (Harvard Law School) ;
- Le contentieux, M. Rosenfeld (Benjamin Cardozo School of Law, New York), M. Jowell (University College, Londres);
- La démocratie et les influences internationales, M. Garlicki (Juge CEDH), M. Rubinfeld (Yale Law School).

Plus de 80 personnes ont assisté à cette Conférence et ont apporté une riche contribution aux débats et aux interrogations soulevées par l'évolution du droit constitutionnel, la différence d'appréhension et de traitement de points clefs de l'ordre constitutionnel ainsi que leur développement récent et enfin par l'influence du droit international sur l'ordre constitutionnel aux Etats-Unis et sur le continent européen d'autre part.

Si comme le disent dans deux interviews, M. Nolte de l'Université de Göttingen et membre suppléant pour l'Allemagne à la Commission de Venise, et M. Rubinfeld de l'Université de Yale et observateur à la Commission de Venise, on peut conclure à une persistance de valeurs communes auxquels les systèmes européens et celui des Etats-Unis restent fidèles, il faut néanmoins noter que les différences entre les deux systèmes s'accroissent au point, selon M. Rubinfeld, où l'on pourrait observer l'émergence de deux systèmes dans les affaires politico-mondiales.

Les rapports feront l'objet d'une publication dans la Collection Science et technique de la démocratie.

La personne de contact au sein du secrétariat de la Commission de Venise pour toute information complémentaire : Mlle Caroline Martin, [mailto: caroline.martin@coe.int](mailto:caroline.martin@coe.int); tel : +33 388 41 3823.

Distribution:

Membres

Membres associés

Observateurs

Représentants permanents